

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2024
Réuni le : 02/02/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 30/01/2024

Sur la :

1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH LYCEE 504.25 Heures RNE 0430953C Tableau de répartition des moyens AS 2024-2025, adopté à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:40:59

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 33
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2024
Réuni le : 02/02/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 30/01/2024

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH 604 Heures SEP 0430039J Tableau de répartition des moyens AS 2023-2024, adopté à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:40:44

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2024

Réuni le : 02/02/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2024

Numéro de la DBM : 2

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise les opérations de la DBM n°2, concernant la ventilation des crédits globalisés 2023, avec des ouvertures de crédits prenant en compte la dotation complémentaire de 10 000 € en 2023 et 17 441,86 € de crédits disponibles de l'exercice 2023, ainsi :

13COR Carnets de correspondance : 1 200 €

13REP Droits de reprographie : 1 003,52 €

13STA Stages élèves : 7 700,00 €

13STA Stages enseignants : 9 438,34 €

13EAC Education artistique et culturelle : 1 000 €

13ADP Autres dépenses pédagogiques : 7 100 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:39:37

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2024

Réuni le : 02/02/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TOULOUSE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le voyage à TOULOUSE est programmé du 6 au 8 mars 2024, dates avancées, en raison de l'hébergement possible, avec un budget inchangé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:39:08

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2024
Réuni le : 02/02/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à en SICILE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voyage en SICILE du 27 au 31 mai 2024, projet concernant les élèves en classe de Premières et Terminales de l'enseignement général (option HLP), est proposé en fixant la participation individuelle des familles à 660 € (48 participants et 4 accompagnateurs). Le budget est joint selon le programme pédagogique.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier
Prénom : Emmanuel
Signé le : 07/02/2024 17:36:24

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ERASMUS+ enseignement professionnel modalités de soutien

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2024

Réuni le : 02/02/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les mobilités ERASMUS Enseignement professionnelles suivantes : Il sera versé

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

des soutiens individuels aux mobilités d'apprenants et enseignants de formation professionnelle selon la convention 2023-1-FR01-KA121-VET-000132846, répartis ainsi :

- une bourse mobilités de 1 430 € pour 2 élèves faisant un stage en Belgique, à Sarah BARBIER et Lucie VIDIL,
- une bourse mobilités de 755 € pour l'accompagnateur (Mme DENISE enseignante) de ces 2 élèves en Belgique, pour le trajet du début, puis celui de fin de stage,
- une bourse mobilités de 1 430 € pour 2 élèves faisant un stage en Espagne,
- une bourse mobilités de 755 € pour l'accompagnateur de ces 2 élèves en Espagne, pour le trajet du début, puis celui de fin de stage,
- une bourse de 1 515 € pour deux enseignantes, Mme BONNEFOY et Mme CHANAL, pour une formation pédagogique en langue anglaise par un organisme italien, regroupant des enseignants européens,
- un soutien organisationnel de 456 € au lycée.

Chaque bénéficiaire devra justifier les frais réglés par des pièces. Les frais avancés par le lycée seront déduits systématiquement des bourses à chaque bénéficiaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:40:28

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ERASMUS+ enseignement général modalités de soutien

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/01/2024

Réuni le : 02/02/2024

Sous la présidence de : Emmanuel Forestier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise les mobilités ERASMUS Enseignement général : Il sera versé

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

des soutiens individuels aux mobilités d'apprenants et enseignants de formation générale selon la convention 2023-1-FR01-KA121-SCH-000149883, répartis ainsi :

- un forfait soutien de 250 € pour 10 élèves,
- un forfait soutien de 600 € pour 2 accompagnateurs,
- un forfait frais de voyage A/R de 275 € pour 10 élèves et 2 accompagnateurs,
- un soutien organisationnel de 500 € au lycée.

Chaque bénéficiaire devra justifier les frais réglés par des pièces. Les frais avancés par le Lycée seront déduits de ces bourses à chaque bénéficiaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:40:07

0430953C
ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND
LYCEE POLYVALENT EMMANUEL CHABRIER
175 IMPASSE DU COMPLEXE SPORTIF
43201 YSSINGEAUX CEDEX
Tel : 0471590287

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/01/2024
Réuni le : 02/02/2024
Sous la présidence de : Emmanuel Forestier
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

- convention des PFMP pour les stages effectués à l'étranger, prenant en compte les horaires de travail légaux en vigueur dans le pays accueillant l'élève stagiaire,
- convention de partenariat renouvelée avec le CFA-ena, fixant les modalités concernant les apprentis pour 3 formations des BAC PRO: MSPC, CSR, MACV,
- convention au titre du programme Egalité des Chances en Ecole d'Art et de Design avec l'Ecole supérieure d'Art et de Design de St Etienne, et la fondation Marc de Lacharrière « Culture et Diversité »,
- convention avec la Délégation Militaire de la Haute-Loire, au titre de la classe défense met en place un partenariat dénommé : « Classe de Défense ».

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Forestier

Prénom : Emmanuel

Signé le : 07/02/2024 17:35:52